



Rupture de la période d'essai

Par **Jean Duparc**, le **01/09/2014** à **15:24**

Bonjour,

Je suis Chef de Projet dans une agence de communication au Mans. J'ai une période d'essai de 2 mois qui a été renouvelée. Cela fait 3 mois que je travaille et que l'on me dit que tout se passe bien. Cependant, j'ai trouvé sur internet, une offre d'emploi correspond à mon poste ?! J'en ai parlé à ma direction mais elle m'informe que cette annonces ne concerne pas mon poste, alors que je suis sûre que oui ... C'est une drôle de façon de procéder.

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement,

Marc

Par **P.M.**, le **01/09/2014** à **16:12**

Bonjour,

J'en pense qu'il n'y a que si la période d'essai était rompue que l'annonce passée pourrait concerner votre poste...